

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20240611-23	Séance du 11 juin 2024 à 18h30 L'an deux mil vingt-quatre le onze du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 03 juin 2024 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune :	
Etaients présents () Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
Etaients excusés ayant donné procuration () a donné procuration à ,	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : <ul style="list-style-type: none">- En exercice : 29 - Quorum : 15- Présents :- Ayant donné procuration :- Absents :- Ayant pris part au vote :	Résultat du vote : <ul style="list-style-type: none">- Pour :- Contre :- Abstention :

OBJET : VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN A LA SOCIETE NEOLIA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique a rendu un avis favorable pour la vente du chemin rural désaffecté lieu-dit aux « champs montants » situé entre les communes d'Audincourt et Seloncourt.

La société Néolia domiciliée 34 rue de la Combe aux Biches à Montbéliard, s'est porté acquéreur de ce chemin rural.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

AC 125 d'une surface de 0a 87ca
AC 126 d'une surface de 0a 12ca
AC 127 d'une surface de 0a 11ca
AC 128 d'une surface de 0a 01ca
AC 129 d'une surface de 0a 01ca
AC 130 d'une surface de 0a 02ca

Surface totale : 114ca

Suivant l'estimation des domaines, le prix proposé pour cette vente est de 8 euros le m², soit un total de 912 euros.

Les frais d'actes notariés et les frais annexes seront à la charge des acquéreurs.

La Commission Urbanisme, réunie le 27 mai 2024, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, A de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la vente des parcelles AC 125 à AC 130 d'une surface totale de 114ca pour un montant de 912 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET